

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00345

Numéro SIREN : 821 469 574

Nom ou dénomination : LA BOITE A PIZZ

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004981

Désignation de l'entreprise **LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574**

Durée de l'exercice en nombre de mois **12**

Durée de l'exercice précédent **12**

				Exercice N clos le 31/12/2021	Exercice N-1 clos le 31/12/2020	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	0	0	
	Fonds commercial*					
	Autres*	014	016	0	0	
	Immobilisations corporelles*	028	030	0	0	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	0	0	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	0	0	
	Marchandises*	060	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	0	0	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	0	0
		Autres* (3)	072	074	0	0
	Valeurs mobilières de placement	080	082	0	0	
	Disponibilités	084	086	7 371		
	Charges constatées d'avance*	092	094	0	-136	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>7 371</b>	<b>-136</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>7 371</b>	<b>-136</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		2 000	0	
	Écarts de réévaluation	124		0		
	Réserve légale	126		0		
	Réserves réglementées*	130		0		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	131	0		
	Report à nouveau	134			2 645	
	Résultat de l'exercice	136		5 371	-2 781	
	Provisions réglementées	140		0		
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>7 371</b>	<b>-136</b>
Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		0	0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		0	0	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		0	0	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	169	0	0	
	Produits constatés d'avance	174		0	0	
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>7 371</b>	<b>-136</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2022			
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ A LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR		Si déposé néant, cochez la case : <input checked="" type="checkbox"/>			
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même <b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				<b>e</b>			
				<b>f</b>			
				<b>g</b>			
				<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>			
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>			
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires <b>5</b>	Remboursements <b>6</b>	Indemnités forfaitaires <b>7</b>	Remboursements <b>8</b>
<b>J DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS							
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

ADAPTE PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2021	Exercice N-1 clos le 31/12/2020			
		1	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	210	8 552			
	Production vendue { biens, services* } dont export et livraisons intracommunautaires	214	30 715	33 053		
		218				
		222	300	300		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	224				
	Production immobilisée*	226				
	Subventions d'exploitation reçues	230				
Autres produits	232	39 567	33 353			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		234				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	236				
	Variation de stock (marchandises)*	238	19 966	19 290		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	240				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	242	13 770	16 844		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier : ..... 6 600)	244	460			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 460)	250				0
	Rémunérations du personnel*	252				0
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	254				0
	Dotations aux amortissements*	256				0
	Dotations aux provisions	262				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	264	34 196	36 134			
Total des charges d'exploitation (II)		270	5 371	-2 781		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		280				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	290				
	Produits exceptionnels (IV)	294				
	Charges financières (V)	300				
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PMF innov. (217 octes) ; dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D))	306				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	310	5 371	-2 781		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		312	5 371	314		
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2						

## B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.n0t)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un ( Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexes D) )		249						
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		998						
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		999						
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								997
	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986	Zone franche urbaine (44. octes et octes A)	987	Zones restructuration de la défense (44. tridecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindecies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (44. duodecies)	991			
	ZDF (44. septdecies)	993	ZA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser (44. sexes bis)	992	
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis A)	643	
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis D)	648	
			Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis E)	990	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis C)	649	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					Bénéfice col. 1			
						Déficit col. 2	5 371		354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							
Déficits antérieurs reportables : * .....		2 781	dont imputés sur le résultat :						
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					Bénéfice col. 1				
					Déficit col. 2	2 590		372	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022  
ADAPTÉ POUR LA TPE DÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	587	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574Néant \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 781
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)	982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations 982 ter
Déficits imputés	983	2 781
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	0

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325	0	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	3 429
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 708
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	0

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Designation de l'entreprise: LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
	<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> 020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.





Titre	MME	Nom complet	DAMY JENNIFER					
Nom marital	MAILLARD	% de détention	50	Nb de parts ou actions	50			
Naissance :	Date	10/03/1981	N° Département	39	Commune	DOLE	Pays	
Adresse :	2 RUE DES ERABLES							
	39100	PARCEY						

7.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574 |

Néant

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

<b>Exercice du</b> 01/01/2021 <b>au</b> 31/12/2021 <b>ou Année :</b> 2021	
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> LA BOITE A PIZZ	<b>Néant</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise :</b> SIREN : 821469574	<b>PME au sens communautaire</b> <input type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
<b>Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
<b>Dénomination et adresse</b>	
<b>SIREN</b>	

### I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

#### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	

#### CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

#### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	
LA BOITE A PIZZ - SIREN : 821469574	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	
2 RUE DES ERABLES  39100 PARCEY	Ancienne adresse en cas de changement:

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

**B ACTIVITE**

Activités exercées	VENTE DE PIZZA ET BURGER A EMPORTER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------------------	--	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	2 590	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2. Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilière cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>				

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui

Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Comptable, conseil ou CGA : \_\_\_\_\_ Visa : CGA  Viseur conventionné :

**Identité du déclarant:**

Date: 20/09/2022 Lieu: PARCEY

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : Olivier Damy

Qualité du déclarant : GERANT

**Examen de conformité fiscale (ECF)** prestataire : \_\_\_\_\_

# **LA BOITE A PIZZ**

## **Liasse fiscale 2021**

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

*Version de travail éditée le 20/09/2022*

## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : LA BOITE A PIZZ

SIREN : 821469574

Attestation produite le 20/09/2022

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**



SAS LA BOITE A PIZZ  
2 Rue des Erables  
39100 PARCEY  
Siret : 821 469 574 00015

## Résolution d'approbation des comptes annuels

### Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31/12/2021** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du **Président** relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

### Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de **5371 euros**, que les associés décident d'affecter en totalité au compte "report à nouveau". Moins le déficit de 2020 d'un montant de **- 2780 euros**, se trouve porté à la somme de **2590 euros**.

### Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Certifié exact le 06/01/2022

Mr DAMY OLIVIER  
Président

